Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20261021-2026_050-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 8 octobre 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Jessica PROVOST, Mme Elodie REMY, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Natacha GELDRON.

Procurations :
Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI donne procuration à Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS
Mme Natacha GELDRON donne procuration à M. Arnaud LE LANNOU

Secrétaire de séance : Mme Chantal MAZURAIS

2026/050	**Personnel communal – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale – Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Patrick HENRY

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création, suppression, modifications de la durée hebdomadaire d'un poste).

Au titre du tableau d'avancement de grade 2026, deux agents municipaux des services techniques et un agent des services périscolaires, remplissent les conditions statutaires de promotion au grade supérieur.

Compte tenu de cette promotion, il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

Par ailleurs, en cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis du Comité social Territorial.

Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle organisation du service entretien au 1er septembre 2026, deux postes vont voir leur durée hebdomadaire modifiée, avec un passage d'un temps de travail hebdomadaire de 24h00/35° à 24h50/35° et 24h30/35° à 24h50/35°.

Il convient donc ici de modifier la durée hebdomadaire de leur emploi.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20261021-2026_050-DE

Par ailleurs, dans le cadre d'une nouvelle organisation du service périscolaire au 1er septembre 2026, un poste va voir sa durée hebdomadaire modifiée, avec un passage d'un temps de travail hebdomadaire de 21h/35° à 18h45/35°, à la demande de l'agent.

Il convient donc ici de modifier la durée hebdomadaire de son emploi.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territorial, notamment les articles R2313.3 et L2313.1

Vu le Code Général de la fonction publique notamment mes articles L542.2 et L542.3

Vu Le tableau des emplois communaux

Vu l'avis du comité social territorial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

21 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

1/Proposition d'avancements de grades

Ancien Grade	Nouveau Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet	01/08/2026
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet	01/08/2026
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps non complet	11/09/2026

2/Proposition de suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24h00/35° (date d'effet : 01/09/2026)

3/Proposition de suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24h30/35° (date d'effet : 01/09/2026)

4/Proposition de suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21h00/35° (date d'effet : 01/09/2026)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20261021-2026_050-DE

5/Proposition de création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24h50/35° (date d'effet : 01/09/2026)

6/Proposition de création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24h50/35° (date d'effet : 01/09/2026)

7/Proposition de création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 18h40/35° (date d'effet : 01/09/2026)

- **Approuve** la modification du tableau des effectifs résultant de ces propositions
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026

Pour extrait conforme, le 21 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Chantal MAZURAIS

Le Maire,
Patrick HENRY

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20261021-2026_050-DE